



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Renonciation à l'agrément relatif à la pratique d'une entreprise d'assurance

Date de publication: SHAB - 29.10.2018

Numéro de publication: FM06-000000017

Entité de publication:

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Annexes:

F_WRM_SHAB

Publikation.pdf

Renonciation à l'agrément relatif à la pratique : WRM Reinsurance AG

WRM Reinsurance AG

CHE-101.393.317

Lindenstrasse 2

6340 Baar

Branches d'assurances concernées:

C1

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 60, al. 5, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].

En date du 9. octobre 2018, la WRM Reinsurance AG a, en vertu de l'art. 60 de la Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance du 17 décembre 2004 (LSA ; RS 961.01), renoncé à l'agrément pour l'exploitation de toutes les branches d'assurance agréées jusqu'à ce jour (C1).

Remarques:

Après cette date, la WRM Reinsurance AG ne peut plus conclure de nouveaux contrats d'assurance; les contrats en cours ne peuvent pas être prolongés, ni les couvertures étendues.